



Motion adoptée le 28 janvier 2020

Les membres du Laboratoire PHARE (EA 7418) réuni.e.s en assemblée générale le 28 janvier 2020 déclarent le laboratoire mobilisé dans la lutte contre la réforme des retraites et contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Sur la base des trois rapports préparatoires au projet de LPPR, nous affirmons notre opposition à ce projet qui menace d'achever la destruction, déjà largement entamée, de l'université, en dégradant davantage encore nos conditions de travail et de vie ainsi que la qualité de la recherche et de l'enseignement à l'université.

Ces rapports portent des visions de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui dévalorisent le travail pédagogique, ignorent les sciences humaines et sociales, méconnaissent la réalité de nos conditions d'exercice (surcharge de travail permanente des titulaires, développement du précaire pour les jeunes chercheurs) et dénie la dimension collective et collaborative nécessaire au progrès de la recherche et à un enseignement supérieur de qualité.

L'Assemblée Générale PHARE adopte les revendications suivantes :

1. Le retrait des projets de la LPPR et de la réforme des retraites dont les effets nuisibles se conjuguent.
2. La suppression des outils de management par la performance, individuelle et collective, de l'Université et de la recherche (ANR, HCERES).
3. de remettre en cause la vision simpliste et hors-sol de l'interdisciplinarité et de l'innovation qui attribue une place secondaire aux sciences humaines et sociales.
4. L'augmentation des dotations de base des établissements et laboratoires, contre la généralisation du financement par projet, facteur d'une concurrence généralisée qui mine la coopération au sein des communautés de la recherche entre laboratoires, entre disciplines, entre personnels.
5. Une véritable démocratie universitaire, contre l'augmentation du pouvoir gestionnaire des directions des universités et des établissements de recherche.
6. La création massive de postes de titulaires (personnels administratifs et techniques, enseignant-e-s-chercheur-se-s, etc.) afin d'assurer dans des conditions décentes et efficaces les missions aujourd'hui assurées par des précaires et une surcharge de travail des titulaires ; la sauvegarde du statut de fonctionnaire nécessaire à nos fonctions.

7. La dignité des conditions de travail : revalorisation du point d'indice de l'ensemble des titulaires de l'ESR (personnels administratifs et techniques, enseignant·e·s, chercheur·se·s, etc.) ; respect du temps de travail légal des personnels de l'ESR

8. La fin du travail gratuit effectué par les non-titulaires (surveillance d'examens, corrections de copies, heures supplémentaires non payées, vacances et activités de recherche non rémunérées, recours abusif aux stages, etc.) et rémunération de toutes ces activités invisibles ; la mensualisation des paiements des vacances et le respect du droit du travail.

9. Des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté et la précarité étudiantes (revalorisation des bourses, création de logements étudiants salubres et à faible loyer, amélioration de l'accès à la médecine universitaire).

10. Une université gratuite et accessible à tout le monde et une recherche scientifique publique au service de l'ensemble de la société.

Le laboratoire appelle l'ensemble des collègues de l'ESR à participer au mouvement social suscité par le projet de réforme des retraites, les politiques de dégradations des services publics (hôpital, justice, enseignement, transports, etc.) et le projet de LPPR.

Notre motion s'inspire de celles votées par les laboratoires LVMT, Triangle et Lab'Urba ainsi que par le département de géographie-aménagement Lyon 3 et CRGA-EVS, que nous remercions pour ce travail de rédaction. Texte adopté à l'unanimité.